

Formulaire déclaratif expéditeur

Transport de piles et batteries au lithium Section II



Les piles et batteries au lithium Ion et au lithium Métal de Sections autres que la Section II sont interdites chez Chronopost



N° envoi	
----------	--

Dépositaire	Nom : Signature :
-------------	----------------------

Informations Expéditeur

Nom _____
Adresse _____

N° téléphone _____

Informations Destinataire

Nom _____
Adresse _____

N° téléphone _____

Ce symbole ≤ signifie inférieur ou égal à ...

Cochez toutes les cases applicables

Lithium ION	Lithium METAL
<input type="checkbox"/> UN 3481 (IATA PI967) – Section II Piles et batteries lithium ion contenues DANS un équipement <input type="checkbox"/> Piles Puissance ≤ 20 Wh <input type="checkbox"/> Batteries Puissance ≤ 100 Wh	<input type="checkbox"/> UN 3091 (IATA PI970) – Section II Piles et batteries lithium métal contenues DANS un équipement <input type="checkbox"/> Piles Lithium ≤ 1g <input type="checkbox"/> Batteries Lithium ≤ 2g
<input type="checkbox"/> UN 3481 (IATA PI966) – Section II Piles et batteries lithium ion emballées AVEC un équipement <input type="checkbox"/> Piles Puissance ≤ 20 Wh <input type="checkbox"/> Batteries Puissance ≤ 100 Wh	<input type="checkbox"/> UN 3091 (IATA PI969) – Section II Piles et batteries lithium métal emballées AVEC un équipement <input type="checkbox"/> Piles Lithium ≤ 1g <input type="checkbox"/> Batteries Lithium ≤ 2g
<input type="checkbox"/> UN 3480* (IATA PI965) Piles et batteries lithium ion emballées SEULES INTERDIT	<input type="checkbox"/> UN 3090* (IATA PI968) Piles et batteries lithium métal emballées SEULES INTERDIT

* Ces piles et batteries ne sont pas autorisées dans le réseau Chronopost

- Je certifie que cet envoi ne contient pas les articles interdits suivants :
- Piles et batteries rappelées, endommagées ou défectueuses
 - Appareils électroniques usagés ou remis à neuf contenant des piles au lithium ion ou lithium métal emballés dans un suremballage
- Je déclare que le contenu de cet envoi a été adéquatement préparé, qu'il est emballé, marqué et étiqueté correctement et qu'il est en tous points en état adéquat pour le transport aérien. Toutes les exigences réglementaires ont été satisfaites.
- Je comprends que chaque colis individuel ne doit pas contenir plus de 5kg de piles ou batteries au lithium et doit être correctement indiqué au moyen d'une marque ou d'une étiquette de pile au lithium.
- A compter du 1^{er} janvier 2020, je m'engage à fournir le résumé d'épreuves des piles ou batteries lithium fabriquées après le 30 juin 2003, tel que spécifié dans le Manuel d'épreuves et de critères des Nations unies, Partie III, sous-section 38.3, paragraphe 38.3.5. en cas de demande express du transporteur (IATA 3.9.2.6.1 (g))